

10 MAI 2016

## Faisons le point : Le Canada est-il réellement en mesure d'appliquer sa législation anticartel?

Auteurs : [Mark Katz](#) et [Anita Banicevic](#)

Même si, dans la majorité des cas, les poursuites concernant les affaires de cartel au Canada sont réglées par des plaidoyers de culpabilité négociés, dans certains cas, les parties choisissent de se battre plutôt que de régler. C'est ce qu'ont fait les accusés dans deux affaires qui ont connu leur dénouement en 2015 et dans lesquelles ceux-ci ont eu gain de cause. Ce faisant, ces affaires ont ranimé le débat concernant la capacité des autorités canadiennes d'appliquer, dans les faits, la législation canadienne anticartel

[Télécharger cet article.](#) **(Disponible en anglais seulement)**

Personnes-ressources : [Mark Katz](#) et [Anita Banicevic](#)

---

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.